



# LOU JOURNAOU

## La Covid, encore, encore et toujours

Après les mesures présentées récemment par les services de l'Etat, un vent de pseudo-liberté s'est mis à souffler sur notre quotidien, et l'espoir de retrouver le plus vite possible « nos habitudes » antérieures nous apparaît désormais à portée de main. Le respect des gestes barrières et surtout la vaccination en progression constante ne sont pas pour rien dans l'évolution favorable du recul de la pandémie. On ne peut qu'être heureux de ce recul. Après plus d'un an de « galère », la lassitude avait réussi à gagner chacun de nous, et même si les conditions de vie à la campagne n'ont rien à voir avec celles des grandes métropoles, chacun de nous aspirait « au retour à la normale ».

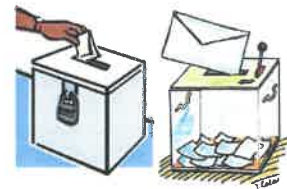
Mais attention, la pandémie n'est toujours pas vaincue, et le chemin est encore long pour retrouver une « vraie vie normale ». Il convient de rester encore très vigilant et la poursuite active des vaccinations et le respect des gestes barrières doivent impérativement être maintenus.

Encore un peu de patience, on aperçoit le bout du tunnel.

## Les élections régionales et départementales

Les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches 20 et 27 juin prochains, de 8 heures à 18 heures. Elles vont bien sûr se dérouler dans un climat particulier de pandémie non encore maîtrisée. Les mesures habituelles de protection vont en conséquence devoir être respectées : port obligatoire du masque, gestes barrières, distanciation etc.

Deux bureaux de vote (un pour les élections départementales, l'autre pour les régionales) vont être installés dans **la salle des fêtes**, selon un dispositif



permettant un déroulement commode et sécurisé des opérations de vote. Dans chaque bureau, un circuit particulier va être défini permettant aux électeurs de se déplacer de manière autonome pour récupérer le bulletin choisi (première table), l'enveloppe (deuxième table), passer ensuite dans l'isoloir avant de déposer l'enveloppe dans l'urne et enfin émarger sur le registre prévu à cet effet.

Des masques et flacons de gel hydro-alcoolique seront par ailleurs disponibles à l'entrée de la salle.

### Derniers points :

- **Il est recommandé à chaque électeur d'apporter son propre stylo pour la signature.**
- **Penser également à venir avec sa dernière carte d'électeur, afin de faciliter le repérage du nom sur le registre d'émargement.**

## Les foins à Pompéjac

Nous sommes au mois de juin et le temps des fenaisons est enfin arrivé. Pour la commune, cela concerne la parcelle enherbée située devant le parvis de l'église Saint-Saturnin. Celle-ci n'est pas très étendue, environ 2 000m<sup>2</sup>, mais le foin est beau.

Les habitants de la commune qui souhaitent en assurer le fauchage et bien sûr profiter de la récolte sont priés de se faire connaître aussi rapidement que possible à la mairie.

## Réunion du Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni lundi 31 mai dans la salle des fêtes, respect des consignes sanitaires oblige. Cette réunion a eu pour principal objet d'arrêter les dispositions à prendre à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Celles-ci sont pour l'essentiel présentées dans la rubrique ci-dessus « Les élections départementales et régionales ».

### Autres sujets abordés :

Une demande de subvention auprès du Conseil départemental concernant la réfection de la toiture de l'église. Celle-ci pourrait être de 25 % du montant total des travaux évalués à **11 042 € TTC**.

La modification du programme FDAEC pour tenir compte de nouveaux devis. Le remplacement de la porte nord de la mairie y est rajouté, pour un montant de **3 009 €**, avec un total des travaux FDAEC à **12 533 €**.

La décision prise d'effectuer le croquage des souches de la parcelle 4 dans la forêt communale, en complément des travaux dans la parcelle 3. Voir à ce sujet les informations dans la rubrique : Travaux sur la commune.

La décision de créer un comité de pilotage pour l'étude de l'opération « Maison des Ombelles », en lien avec le projet Rizom conduit par l'artiste Yves CHAUDOUËT.

## Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre 39/45 s'est tenue au cimetière communal le samedi 8 mai dernier, sous la présidence d'Olivier DOUENCE, maire de Pompéjac. En raison des mesures de confinement imposées par la pandémie, cette cérémonie s'est faite sans public.

Seuls étaient présents les deux adjoints, Laurent CERQUEIRA et André L'AZOU, ainsi que trois représentants de l'association des anciens combattants, Jean-Pierre BORDENAVE, président de l'association, accompagné de Robert GARBAYE et Louis MIRAMBET. N'oublions pas non plus la présence du porte-drapeau Rémi VACHER dont il convient de souligner ici l'esprit civique, ce dernier n'ayant pas hésité à quitter une battue de chasse pour assurer cette noble mission.

Cette cérémonie a débuté par le discours du président des anciens combattants suivie de celle du maire, puis par la minute de silence et le dépôt des gerbes. Dans son discours, Olivier DOUENCE évoqua en particulier l'action des combattants, de tous les combattants, ceux de la résistance, des territoires d'Outre-mer, d'Afrique ou d'ailleurs, des Alliés, qui ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs. La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la paix et pour l'Europe. Souvenons-nous toujours de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.

La cérémonie s'est achevée par les remerciements des autorités au porte-drapeau et sans le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité, conformément aux directives de l'État.



## La fibre arrive enfin à Pompéjac

Comme cela a déjà été mentionné dans le bulletin communal, les travaux relatifs à l'installation de la fibre sont en cours dans le département de la Gironde. Pour ce qui concerne plus particulièrement notre commune, la zone Pitray/Couyon est désormais éligible à la commercialisation et les habitants concernés vont pouvoir très vite obtenir d'un opérateur agréé le raccordement tant attendu jusqu'à leur domicile. S'agissant des autres zones, il n'y a pas à ce jour d'avancée significative des travaux. N'oublions pas que ceux-ci ont bien sûr été perturbés par la pandémie et que des retards dans le programme seront certainement constatés. Il convient de noter que des réunions sont tenues régulièrement avec les services concernés, et le bulletin communal s'en fera bien sûr à chaque fois l'écho.



## Inscriptions à l'école maternelle de Pompéjac (maternelle et CP)

La mairie de Pompéjac a mis en place, sur une plateforme en ligne, un formulaire interactif permettant aux familles concernées de faire une demande de pré-inscription scolaire au sein des écoles du regroupement pédagogique.

Les inscriptions se font entre le 10 mai et le 30 juin et concernent :

- 👉 L'entrée en première année à l'école maternelle (petite section), enfant à partir de 2 ans et demi à condition d'être propre ;
- 👉 Les enfants arrivés sur la commune et qui souhaitent entrer en septembre prochain ;

Pour cela, cliquer sur le lien suivant : <https://forms.gle/mkoiVBr4yrgeVwzn6> et suivre les directives indiquées.

**Important** : Pour les enfants déjà inscrits il n'y a aucune démarche à faire.

S'agissant de l'inscription de l'enfant à la cantine et/ou à l'accueil périscolaire, cliquer sur le lien suivant : [www.inforpi.unblog.fr](http://www.inforpi.unblog.fr)

## Des travaux sur la commune



Comme prévu dans le cadre des investissements pour l'année 2021, une opération de croquage des souches des parcelles 3 et 4 vient d'être réalisée par la société VÉTILLAR de Lerm-et-Musset.

À l'origine, le croquage ne devait concerner que la parcelle 3, pour un montant de 3 960 €. Mais comme la parcelle 4 a fait récemment l'objet d'une coupe rase (fin 2020), il a été décidé également de confier dès maintenant à la société VÉTILLAR le croquage des souches de cette parcelle. L'ensemble de l'opération concerne donc une surface de 17,42

hectares pour un montant des travaux de 8 622 €.

## Livre blanc

### Deux naissances à Pompéjac

Celle du petit Martin, fils d'Angélique FUCHS et de Jérémie DUVAL, et celle de la petite Lou, fille d'Aurélié DUPIOL et de Thierry MAHÉ.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et la bienvenue à Lou et Martin.

### Un PACS à Pompéjac

Le 30/04/2021 a été signé un pacte civil de solidarité (Pacs) entre Elodie Audrey Désirée COUTEAUT de Noaillan et Gordon Yves Francis Joakim ROMFLÉ, également de Noaillan.

La cérémonie a été célébrée à la mairie de Pompéjac par Laurent CERQUEIRA, premier Adjoint. À noter que le couple a prévu de s'installer prochainement sur la commune de Pompéjac, au 7, lieu-dit Ricaud.



## Où l'on reparle du Cercle dou Péis



Le Cercle dou Péis, en sommeil depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, est désormais ouvert tous les dimanches de 12 h à 19 h pour des dégustations d'huîtres, apprécier de nouveau les planches de charcuteries, fromages, crudités, ou tout simplement boire un verre entre amis et découvrir de multiples produits régionaux.

S'agissant de la gouvernance du Cercle, des changements sont intervenus au cours de l'année 2020 et des dispositions vont devoir être prises pendant l'assemblée générale de l'association prévue le 5 juin prochain à 14 h. Cette assemblée générale concerne en priorité les adhérents de l'association, mais elle peut aussi être l'occasion pour les habitants de la commune de prendre (ou reprendre) contact avec elle, de connaître son organisation, ses moyens et surtout ses objectifs, tant sociaux que culturels.

### Rappel concernant quelques horaires d'ouverture d'organismes publics

#### Déchèterie de Préchac

Période 16/9 – 14/6 : les mardis, jeudis et samedis de 8 h 30 à 17h

Période 15/6 – 15/9 : les mardis, mercredis, jeudis et samedis de 8h à 15 h.

#### Brigade de gendarmerie Saint-Symphorien/ Villandraut

	Du lundi au samedi	Dimanches et jours fériés
De 8 h à 12 h	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
De 14 h à 18 h	À la brigade 4 av. Jean Jaurès	

En cas d'urgence, composer le **17** (24/24, 7j/7)

**Téléphones** : St-Symphorien : **05 56 65 72 10** Villandraut : **05 56 25 84 40**

Utilisation possible de la pré-plainte en ligne : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

### Les gens du voyage

Vous avez tous vu des caravanes installées récemment sur l'airiel du bourg, entre la bambouseraie et le hangar technique. Des « gens du voyage » sont en effet arrivés le dimanche 2 mai dans l'après-midi et ont « pris d'autorité » possession des lieux. Devant cet état de fait, la municipalité arrivée sur place très rapidement ne put que canaliser l'installation des caravanes pour éviter des débordements et assurer le libre passage vers la salle des fêtes et la Ronde des Ombelles.

Pour sa part Olivier DOUENCE, Maire de la commune, a pris contact avec la personne référente des gens du voyage et a exigé de limiter l'installation à une durée maximale de 15 jours.

De gros conteneurs ont par ailleurs été mis en place par les soins du SICTOM pour le ramassage des poubelles d'ordures ménagères. Les nouveaux arrivants ont aussi été autorisés à utiliser les installations sanitaires du bivouac et l'eau potable à partir du robinet extérieur de la salle des fêtes contre le paiement d'une redevance fixée à 15 € par semaine et par famille.



Selon la loi, des aires spéciales sont normalement prévues pour les gens du voyage dans les agglomérations importantes de plus de 5 000 habitants. Dans les petites communes comme Pompéjac, seules sont autorisées les haltes de moins de 10 caravanes et cela pour une durée maximale de 15 jours. Ça n'a pas été le cas, mais il faut bien reconnaître que les municipalités comme la nôtre sont quasiment impuissantes pour faire face à ce genre de situation, en dépit du recours aux services préfectoraux.

Aujourd'hui les caravanes sont parties, un état des lieux a été réalisé, montrant que de telles situations laissent des traces non négligeables sur l'environnement.

C'est pourquoi la municipalité va s'efforcer de trouver une solution afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent. Les gens du voyage ont choisi un mode de vie particulier que l'on doit respecter, mais à l'évidence il appartient aux pouvoirs publics de faire respecter les dispositions prévues en ce qui les concernent.

### La pensée du mois

Celui qui ne veut agir et parler qu'avec justesse,  
Finit par ne rien faire du tout

Friedrich NIETZSCHE

Adichats